

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023**

DEL-2023-123

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/04/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON,

MM. BAUD-GRASSET, GILLET, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR,

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GIRARD, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 10

Représentés par mandat : 4

Objet : CONVENTION AVEC LES DISTRIBUTEURS DE CHAUDIERES BOIS AUTOMATIQUES EN HAUTE-SAVOIE

Exposé du Président,

Le SYANE accompagne le développement de la filière bois énergie en Haute-Savoie. Il collabore avec le Pôle Excellence Bois et l'ASDER pour mettre à jour tous les 2 ans un atlas bois énergie sur la Savoie et la Haute-Savoie.

Afin de suivre l'évolution de cette filière et de pouvoir accompagner son développement en Haute-Savoie, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance a minima du nombre d'installations de chaudières utilisant de la plaquette ou du granulé, la puissance installée, le type d'usage (individuel ou collectif), et la connaissance de la commune d'implantation.

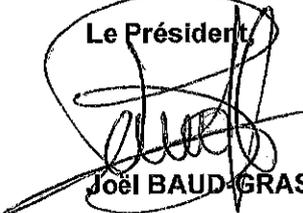
La consolidation de ces informations est nécessaire à tous les acteurs de la filière pour dynamiser au mieux son développement. La seule solution fiable pour tenir à jour la base de données du SYANE suppose que les distributeurs de chaudière puissent fournir chaque année les informations sur les installations qu'ils ont réalisées.

Pour ce faire, il est convenu de signer avec les distributeurs de chaudières bois une convention de confidentialité sur les données souhaitées par le SYANE et les conditions d'utilisation de ces données.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le partenariat entre le SYANE et les distributeurs de chaudières dans le cadre de la réalisation et de la mise à jour de l'atlas bois énergie pour 2023 et les années à venir,
2. à autoriser le Président à signer les conventions avec les distributeurs de chaudières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE